

V. Pour être admis à une retraite, il faut envoyer son nom et son adresse, quelques jours avant la date fixée, au Père directeur.

VI. Ce feuillet est publié trois fois par année : au commencement de janvier, vers Pâques et à la fin d'août. Il contient les dates des retraites pour les quatre mois qui suivent. On peut l'obtenir sur demande.

VII. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne les retraites au **R. P. Archambault, S. J., directeur des Retraites fermées, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe. Téléphone (longue distance) 18.**

---

## AU COUVENT DE MARIE-REPARATRICE

---

### RETRAITES FERMÉES DES JEUNES FILLES

---

Durant l'été, des retraites fermées seront données pour les jeunes filles au couvent de Marie-Réparatrice (1025, avenue Mont-Royal-Ouest), aux dates suivantes :

Juin.....du 25 au 29.

Juillet.....du 23 au 27.

Août.....du 27 au 31.

Septembre.....du 24 au 28.

Aucune rétribution n'est exigée, mais chacune laisse, en dédommagement des frais de séjour, une aumône proportionnée à ses moyens.

---

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	11 Mai. — Séminaire de Philosophie.
Jeudi,	13 " — Grand-Séminaire.
Samedi,	15 " — Longueuil.